



🔊 6 281 agents vont finalement bénéficier de la revalorisation indemnitaire !

Après le retrait unilatéral de l'accord signé par **toutes les organisations syndicales représentatives** (CGT, CFTC, UNSA, FSU, FO historique), **l'administration revient sur sa décision.**

Une victoire obtenue grâce à la mobilisation de l'intersyndicale

✓ Ce que l'accord apporte concrètement

- **120 € à 240 € bruts par an**, selon l'ancienneté (de 5 à 20 ans et plus).
- Versement prévu **en une seule fois** sur la paie de **février 2026**.

✓ Pourquoi est-ce une avancée importante ?

- **Une mesure d'équité**, notamment pour les agents de **catégorie C**, régulièrement oubliés des revalorisations indemnitaires.
- **Un progrès réel pour les fins de carrière** : accès automatique à la commission de réexamen indemnitaire.
- **Un cadre nouveau pour les années à venir** :
- Ouverture de **négociations triennales obligatoires** sur le régime indemnitaire avec de surcroît, une clause de revoyure.

Une vraie victoire collective !

Un accord **approuvé par toutes les organisations syndicales légitimées par les dernières élections professionnelles**, obtenu malgré un contexte budgétaire contraint et qui marque une avancée **historique** à l'échelle nationale au bénéfice direct des agents.